

# SALAIRES 2006

## **LA CFDT SIGNE L'ACCORD !**

Après plusieurs séances de négociations, de propositions en contre-propositions, **la CFDT estime que le contenu de l'accord salaires 2006 est un compromis acceptable pour une année très difficile.**

L'application de la nouvelle grille des salaires permet de faire augmenter de façon substantielle les salaires d'un nombre important d'employés (environ 70 %). Pour certains d'entre eux, ils pourront voir une évolution de leur salaire jusqu'à 7 %.

L'augmentation générale des salaires de 2 % (avec application de 1 % au 1<sup>er</sup> avril et 1 % au 1<sup>er</sup> octobre) pris sur les minima des nouvelles grilles de salaires n'aurait pas été suffisante pour que la CFDT s'engage sur une signature si elle n'était accompagnée de la revalorisation de cette grille.

Le rattrapage de la pente de la grille de 25 % qui est programmé sur 5 ans, nous paraît, quand à lui, un peu trop long. La possibilité de raccourcir cette échéance, tel que prévu dans l'accord, nous permet d'envisager que nous pourrions obtenir ce rattrapage sur un temps plus bref.

*L'enquête qui doit être menée dans l'entreprise sur la réalité du travail à temps partiel nous paraît une bonne idée à condition que cette enquête soit conduite de façon sérieuse, nous y veillerons car nous serons associés aux bilans d'étape.*

# GRILLE DE SALAIRE APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2006

<b>GRILLE ACTUELLE</b>	<b>GRILLE AU 01/06/2006</b>	<b>TAUX HORAIRE GRILLE AU 1/06/06</b>	<b>POURCENTAGE</b>
1 A : 1 257,50 €	1 A : 1 280 €	8,17 €	+ 1,79 %
1 B : 1 257,50 €	1 B : 1 290 €	8,24 €	+ 2,58 %
2 A : 1 257,50 €	2 A : 1 290 €	8,24 €	+ 2,58 %
2 B : 1 257,50 €	2 B : 1 300 €	8,30 €	+ 3,38 %
3 A : 1 257,50 €	3 A : 1 320 €	8,43 €	+ 4,97 %
3 B : 1 269,73 €	3 B : 1 340 €	8,56 €	+ 5,53 %
4 A : 1 295,13 €	4 A : 1 380 €	8,81 €	+ 6,55 %
4 B : 1 398,01 €	4 B : 1 470 €	9,39 €	+ 5,15 %